

Séance : 7-2026  
Délibération : 136-2026

## Commune de Pleucadeuc

### REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le onze septembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

| Nombre de conseillers                 | ELUS                 | Présent | Pouvoir à | ELUS                 | Présent | Pouvoir à |
|---------------------------------------|----------------------|---------|-----------|----------------------|---------|-----------|
| En exercice : 19                      | Loïc BALAC           | X       |           | Yvonne NAFTEUX       | X       |           |
| Présents : 14                         | Nathalie GOURMIL     | X       |           | Hélène LEVASSEUR     | X       |           |
| Votants : 19                          | Jean-François BUSSON |         | Jim       | Boulo Dugué Céline   |         | Hélène    |
| Pouvoirs : 5                          | ROUX Patricia        | x       |           | Laetita MACE         | X       |           |
| Secrétaire de séance : Yvonne NAFTEUX | Rudy LANOE           | X       |           | Marie-Pierre BOCANDE | X       |           |
|                                       | Létitia RIO          | X       |           | Delphine ETRILLARD   | X       |           |
|                                       | André GUILLEMOT      |         | Loïc      | Serge BRAUD          |         | Yvonne    |
|                                       | Alain LOYER          | X       |           | Fabien TRICHARD      |         | romain    |
|                                       | Romain LABORDERIE    | X       |           | Lemierre Jim         | X       |           |
|                                       | Philippe RACOUET     | X       |           |                      |         |           |

### OBJET : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE AUX PIEGEURS DE FRELONS ET DOTATIONS NOUVEAUX PIEGEURS

Le frelon asiatique, espèce invasive et prédateur redoutable, représente une menace croissante pour la biodiversité locale et les populations d'abeilles essentielles à l'écosystème.

Dans le cadre de la convention Multi-Services, signée avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), forte de son expérience dans le domaine de la lutte contre les organismes nuisibles, la FDGDON 56 apporte son aide et son expertise aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités.

A ce titre et à l'instar des piégeurs de ragondins, il convient également de verser une indemnité au piégeur de frelons : M. Pierre PAYRÉ.

M. le Maire propose également de lui verser une indemnité de 130 €/an.

Par ailleurs, il propose également d'intégrer 3 nouveaux piégeurs de frelons :

- Philippe ROUX (voir pour une formation auprès du FDGDON)
- Fabrice DUPÉ (doit suivre une formation prochainement)
- Clade LE TURNIER (doit suivre une formation prochainement).

Afin qu'ils puissent effectuer leur mission en parfaite sécurité, M. le Maire propose de faire l'acquisition de 2 tenues et de prévoir au budget une formation pour M. ROUX et M. LE TURNIER, le cas échéant.

**Le Conseil Municipal décide après délibération de :**

- verser une indemnité d'un montant de 130 €/an à M. PAYRÉ ;**
- d'intégrer dans le collectif des piégeurs de frelons Messieurs ROUX, DUPÉ et M. LE TURNIER ;**
- de prévoir le financement d'une formation pour M. ROUX et M. LE TURNIER ;**
- de faire l'acquisition de tenues indispensables à leur mission.**

Vote à l'unanimité :

Pour : 19

Contre : 0

Fait et délibéré, le 23 septembre 2026

Le Maire,  
Loïc BALAC.

Secrétaire de séance,  
Yvonne NAFTEUX